

RÈGLEMENT / ASSURANCES

Âge requis

La course des enfants est ouverte aux enfants nés entre 2014 et 2022. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Inscription

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Ravitaillements Installés sur le parcours. Les ravitaillements annoncés par l'organisation peuvent être modifiables. Les participants gèrent leur course afin de profiter de chaque ravitaillement en fonction de la durée de course maximale autorisée. A savoir 1h00 pour les 5km, 2h00 pour les 10km et 4h00 pour les 21,2km.

Sécurité La sécurité routière est assurée par des signaleurs, le service médical par un organisme agréé. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Chronométrage Il sera affiché à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps maximum de 4H00 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation – code de la route. Le chronométrage sera effectué avec une nouvelle technologie de puces sur le dossard. Un concurrent n'empruntant pas la chaussée ne pourra être classé à l'arrivée.

Assurance et Responsabilité Civile Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course. Un justificatif peut-être fourni gratuitement à tout coureur qui en fait la demande.

Droit à l'image Par sa participation aux courses, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Engins à roues Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont interdits sur le parcours. Dans le cadre de la course festive, des engins portés ou poussés (traineaux, cadeaux…) peuvent être utilisés.

Acceptation du règlement La participation aux courses implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du Règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à

Annulation de l'épreuve En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Nota : La dénomination « Coureur » ou « Concurrent » est applicable pour les hommes et les femmes.

Droit d'accès Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant votre nom, prénom, adresse et n° de dossard), vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à recevoir des propositions de leur part